

# LE REGLEMENT INTÉRIEUR AALGA Bretagne

## ARTICLE 1 - DEMANDE d'ADHÉSION

Toute demande d'adhésion doit être présentée par courriel à l'adresse e-mail de l'association **aalga\_bretagne@orange.fr** ou par courrier à l'adresse de l'association « **10 allée du Rossignol 35340 Liffré** »

La demande sera rédigée de façon à faire apparaître :

- l'identité complète du demandeur : nom, prénom, date de naissance
- ses adresses e-mail et postale
- les numéros de téléphone (mobile et/ou fixe)
- la profession et être accompagnée du paiement de la cotisation annuelle

## ARTICLE 2 - SUR LA COMPOSITION DU BUREAU

Les membres du Bureau sont élus lors de l'assemblée générale. Le président est le représentant de l'association avec le vice-président(e) avec qui il partage ses responsabilités.

Le Trésorier (avec le trésorier adjoint) établit les comptes de l'AALGA BRETAGNE, est chargé de l'appel ou du rappel des cotisations et procède, sous le contrôle du Président, au paiement des dépenses et à la réception des recettes. Etablit le rapport financier présenté à l'AGO annuelle ; signe les effets bancaires et gère les comptes.

Le Secrétaire (avec le secrétaire adjoint) assure les tâches administratives et juridiques, à savoir essentiellement la correspondance de l'association, d'établir les convocations, les comptes rendus des réunions, ainsi que de tenir les registres et les archives ; assure le maintien des listes et répertoires requis aux fins de l'association en collaboration avec les collectivités locales.

## ARTICLE 3 - LE SITE WEB DE L'AALGA BRETAGNE

L'AALGA BRETAGNE maintient un site web à jour par les soins d'adhérents bénévoles.

## ARTICLE 4 – LES ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS

Les adhérents sont sous le régime du bénévolat et participent constructivement à la pérennité de l'AALGA BRETAGNE.

Ils se conduisent avec responsabilité et véhiculent les valeurs de l'association.

Dans le cas de divergence d'opinions, les adhérents ne font pas d'attaques personnelles vis à vis des autres et pratiquent une discussion et un dialogue ouvert.

L'utilisation généralisée d'internet dans le cadre de leurs participations doit les sensibiliser à la prudence sur la nature de leurs communications car s'ils sont libres dans leurs propos, ils doivent respecter l'aspect légal d'usage de l'association.

Toute expression vers "l'extérieur" doit respecter l'intégrité de l'association qui pourraient sinon être mise en cause.

## CERTIFICATION :

*Par ma signature je déclare avoir lu et compris les termes de la Charte des adhérents de l'AALGA BRETAGNE, je m'engage à m'y conformer sans réserve. Je sais que dans le cas où je ne respecterais pas, une ou plusieurs règles, je m'exposerais à la radiation.*

FAIT à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2017  
Signature (précédé de la mention lu et approuvé)